



Compte rendu de la réunion de la commission consultative du développement économique tenue le 16 décembre 2019, à 16 h, à la salle de l'accueil de la mairie.

Sont présents¹ :

Richard Leblanc, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, président
Rose Elmonde Clarke, Municipalité de Grosse-Île, vice-présidente
Gabrielle Landry, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Emmanuelle Cyr, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Lucien Presseault, Mouvement Desjardins
Sophie Cassis, Les Jardins du Havre Vert
Jean-Sébastien Aucoin, OSM Atlantique
Sony Cormier, Chambre de commerce des Îles
Roméo Déraspe, citoyen
Serge Rochon, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Claude Richard, coordonnateur du comité

Jean-François Vachon, Stratégies immobilières LGP, invité
Mathieu Gillet, Écohabitation, invité

Est absente :

Amanda Poirier, Ferblanterie des Îles

1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue du président

La réunion débute à 16 h avec le mot de bienvenue que le président, Richard Leblanc, adresse aux membres de la commission ainsi qu'à Mathieu Gillet et à Jean-François Vachon qui participent à la réunion par conférence téléphonique.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

Les membres de la commission adoptent l'ordre du jour tel que présenté.

3. Approbation du compte rendu de la réunion du 11 septembre 2019

Le compte rendu présenté est jugé conforme au déroulement de la réunion du 11 septembre 2019.

4. Projet d'écoquartier — Plan de préfaisabilité

Mathieu Gillet et Jean-François Vachon présentent le document préparé par la firme Écohabitation. Les principes directeurs du plan de préfaisabilité se développent autour de trois axes :

- 1) la mixité des usages;
- 2) la promotion d'une mobilité durable visant à réduire la circulation automobile dans ce secteur;
- 3) la mise en valeur des espaces naturels susceptibles de contribuer à la création d'un milieu de vie plus convivial et plus favorable au développement des entreprises et des services.

Le plan d'ensemble est divisé en quatre secteurs qui pourront se développer par étapes ou de façon concomitante selon les circonstances.

À l'issue de la présentation du document, les membres de la commission jugent le projet très intéressant et se disent en accord avec la proposition voulant qu'il soit réalisé par secteur et par étape, ce qui leur paraît plus réaliste et un gage d'une meilleure réussite. On

¹ Les invités (Jean-François Vachon et Mathieu Gillet) participent à la réunion par conférence téléphonique.

apprécie notamment cette idée de mixité des usages jumelée à une volonté de migrer vers une énergie et un transport plus durables, ce qui caractérise le projet.

Des précisions sont apportées à propos de la collaboration avec Hydro-Québec dans le cadre de son plan de microréseau. L'information la plus récente semble confirmer que l'échéancier d'Hydro-Québec s'adaptera au rythme probable de développement du projet dans son ensemble.

La question du ratio résidentiel et commercial est également discutée. Le consultant rappelle que la proposition a tenu compte de l'expression d'un besoin en matière d'hébergement, qu'il s'agisse de clientèles saisonnières ou permanentes. Comme le développement du secteur résidentiel passe obligatoirement par l'attraction de promoteurs, on rappelle l'importance d'une bonne flexibilité à cet égard. Il faut notamment prévoir des bâtiments à « multiusages » qui permettent de combiner les fonctions résidentielles avec certains types de commerces et services. On croit que cette orientation serait profitable aux deux secteurs.

On insiste sur la nécessité et l'urgence de bien intégrer le projet de l'École de cirque, devant démarrer sous peu, à cette vision d'ensemble de l'écoquartier en matière de matériaux, d'énergie et d'aménagement. Si on réussissait à développer dans un avenir assez rapproché le secteur de l'aréna Wendell-Chiasson selon les termes prévus au plan en établissant d'emblée un « lien d'orientation » avec l'École de cirque, on aurait déjà un bon signal quant aux développements subséquents du projet d'écoquartier dans son ensemble.

Des précisions sont apportées en ce qui a trait à la Maison du développement durable (MDD) qui devrait constituer, en quelque sorte, à la fois une vitrine et un laboratoire relatifs aux différentes initiatives développées dans le cadre du projet d'écoquartier.

Une telle vitrine technologique contribuerait à rendre le développement du microréseau énergétique accessible à tous, alors qu'une fonction laboratoire-école permettrait d'enseigner et de diffuser les techniques et les bonnes pratiques qui lui sont associées. Cette MDD pourrait opérer en étroite collaboration avec une semblable organisation qui existe déjà à Montréal, sous la tutelle d'Hydro-Québec.

Toutefois, à l'intérieur de cet harmonieux tableau, la présence imposante des installations du MTQ au beau milieu du périmètre de l'écoquartier constitue un élément sur lequel vient achopper l'orientation du projet dans son ensemble, et ce, sinon à très court terme, à tout le moins à moyen terme.

On arrive mal à concevoir la juxtaposition de fonctions aussi divergentes à l'intérieur d'un espace relativement restreint et identifié comme un laboratoire de développement durable. On croit que des discussions devraient avoir lieu entre la gouvernance régionale et le ministère à l'effet d'envisager des solutions qui répondraient mieux aux orientations et aux besoins des différents partenaires impliqués.

À l'issue de ces discussions, considérant le vif intérêt que suscite ce projet d'écoquartier, les membres de la commission souhaitent unanimement formuler au conseil municipal les recommandations qui suivent.

- Procéder dès que possible à la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la construction du site Wendell-Chiasson qui pourrait, si le projet global était rejeté ou s'il ne pouvait pas cheminer à une vitesse satisfaisante, être réalisée de façon autonome.
- En parallèle aux études de faisabilité relatives aux autres sites, entreprendre des négociations entre la gouvernance régionale et Transports Québec, en vue de trouver une solution qui permette la réalisation du projet dans son intégrité, tous convenant que la superficie exploitée par Transports Québec est stratégique pour la cohérence du projet.
- Former un comité de projet d'écoquartier.

- Bien prendre en compte les préoccupations et les points de vue des propriétaires du secteur concerné.
- Tenir une rencontre publique au moment jugé opportun.

5. Autres mandats de la commission

On se souvient que lors de la rencontre du mois de juin, en plus du projet qui nous a occupés récemment, la Municipalité des Îles avait mandaté la commission à l'égard de deux autres dossiers, soit celui des créneaux d'excellence dans le cadre de la Stratégie d'attraction de nouveaux résidents et celui du Fonds immobilier.

Il est convenu de traiter ces deux dossiers au cours des deux prochaines rencontres de la commission, tout probablement une première en février et une seconde en avril, à des dates qui pourront être confirmées au début janvier.

6. Affaires diverses

6.1 Remplacement de Raymond Legault

On verra à remplacer Raymond Legault qui a mis fin à son mandat au sein de la commission comme représentant citoyen. On consultera la liste des personnes qui avaient manifesté leur intérêt lors de la mise en candidature, au printemps 2019.

7. Clôture de la réunion

La réunion est levée à 18 h 30.

Compte rendu rédigé par Claude Richard.